



Faimés, le 1er septembre 2023

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 11 septembre 2023** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

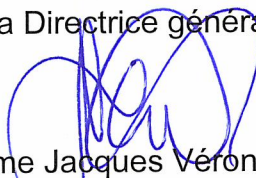
## ORDRE DU JOUR

### Séance Publique,

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications administratives
3. Vérification de caisse de Mme la Receveuse régionale - prise d'acte
4. Compte communal exercice 2022 - approbation
5. Budget communal exercice 2023 - modification budgétaire - approbation
6. Engagement de deux ouvriers saisonniers pour une période de 3 mois
7. AIDE - Egouttage - Souscription de parts C
8. Environnement - actions zéro déchet - mandat à Intradel


### Huis Clos

9. Enseignante - congé parental - autorisation
10. Educatrice - diminution de temps de travail- autorisation

La Directrice générale,  
  
Mme Jacques Veronique

Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
  
M Cartuyvels Etienne